

# **Accord des membres du Groupement d'Intérêt Associatif**

## **PORTAIL DU REBOND DES ENTREPRENEURS**

### **Préambule**

Assister les entrepreneurs pour qu'ils rebondissent pendant ou après avoir connu des difficultés, tel est l'objet des associations qui ont décidé d'unir leurs efforts dans le respect de leurs originalités, en créant en décembre 2013 un Groupement d'Intérêt Associatif dénommé « PORTAIL DU REBOND DES ENTREPRENEURS »

### Pourquoi ?

En France chaque année, environ 60.000 entrepreneurs vivent l'ouverture traumatique d'une procédure judiciaire à la suite des difficultés rencontrées par l'entreprise qu'ils dirigent.

En France, l'échec d'un entrepreneur est souvent marqué comme une infamie, la conséquence de fautes ou d'erreurs ; par suite, même s'il n'a rien à se reprocher (pas de fautes de gestion, de fraudes), il rencontre les plus grandes difficultés quand il cherche à rebondir ; notamment il ne trouve pas de financements bancaires lorsqu'il veut recréer une entreprise.

Une telle situation n'existe pas dans d'autres pays. La perception de l'échec n'est pas la même, par exemple pour les sportifs, chacun est conscient qu'ils puisent leur force dans l'expérience qu'ils retirent de leurs échecs. Elle devrait être la même pour les entrepreneurs.

Le rebond de l'entrepreneur est un sujet important par le nombre de personnes concernées et par le dynamisme économique que peuvent apporter ces chefs d'entreprise qui gardent l'envie d'entreprendre malgré un échec dont ils ont su tirer les enseignements.

### Comment ?

Il faut proposer aux entrepreneurs qui veulent profiter de l'expérience qu'ils ont connue dans leurs échecs pour rebondir, des aides concrètes, rapides et bénévoles. Il faut agir pour faire lever les obstacles concrets au rebond.

## **Les engagements de principe des signataires :**

- Poursuivre les actions menées au sein de leurs organisations respectives en application de leurs propres statuts,
- Développer entre eux des synergies en fonction de leurs complémentarités,
- Participer au Comité de coordination de ce Groupement d'Intérêt Associatif qui est composé d'un représentant de chacun des membres de l'association,
- Se tenir réciproquement informés de toute action significative initiée par l'un d'entre eux,
- Mener en commun, dans la mesure de leurs moyens, toute action de communication,
- Oeuvrer à l'évolution culturelle de l'échec entrepreneurial en France pour libérer des énergies génératrices de croissance.

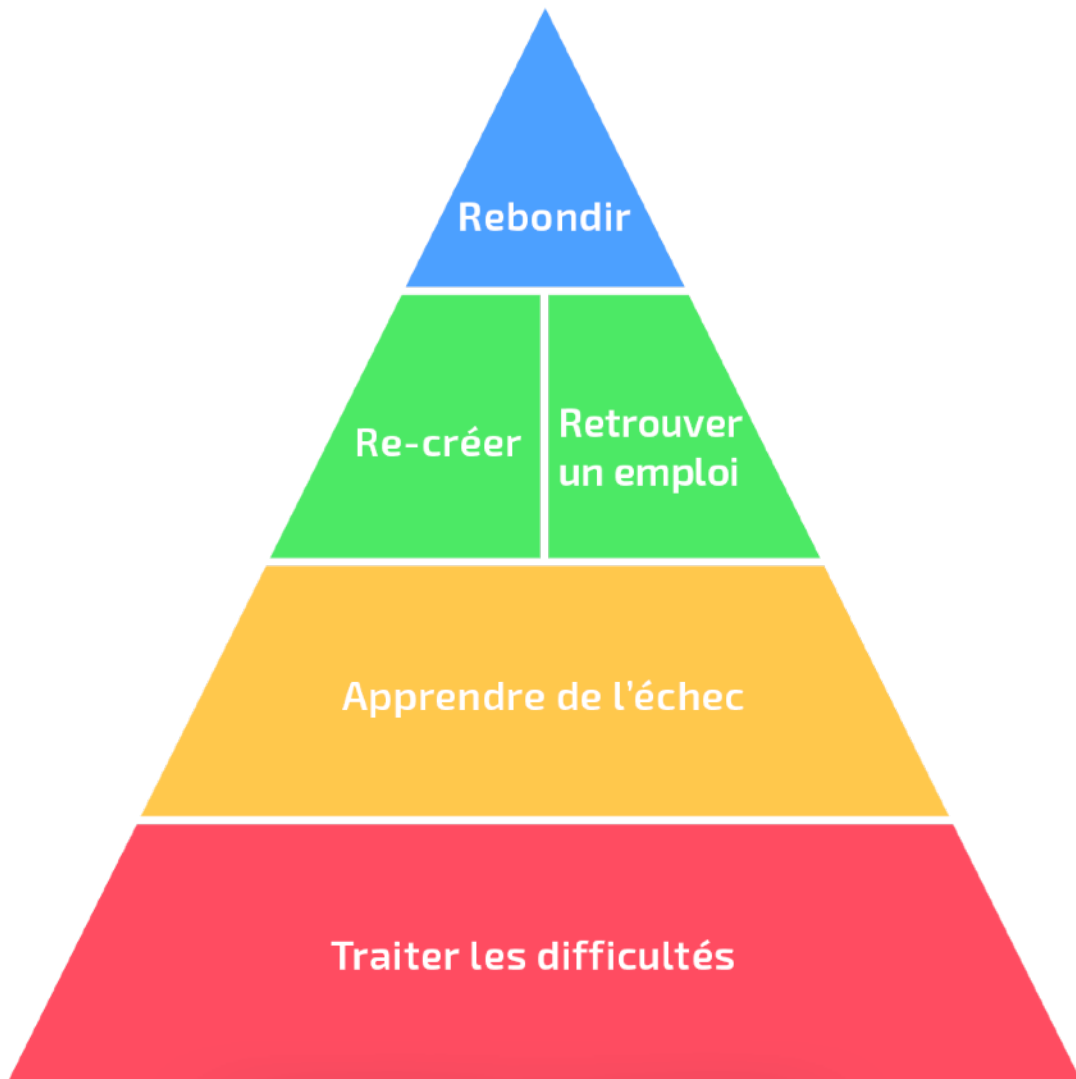
## **Les actions communes des signataires :**

- Offrir un accès internet commun accessible à tout entrepreneur en difficultés.
- Proposer aux Pouvoirs Publics des mesures élaborées afin de lever les obstacles au rebond des entrepreneurs.

## **L'admission d'une nouvelle association comme signataire de cet accord**

Les quatre associations signataires d'origine souhaitent que d'autres associations qui partagent les mêmes idées, puissent les rejoindre en adhérant au présent accord. Chaque association qui souhaitera adhérer, devra se porter candidate en exposant aux associations signataires d'origine, les actions qu'elle mène, sur le terrain, pour favoriser le rebond des entrepreneurs.

Ces quatre associations signataires d'origine décident à l'unanimité de l'acceptation de la candidature.



## PYRAMIDE DU REBOND